

**Public Visé**

Tout public

**Pré Requis**

Aucun

Objectifs professionnels

Permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.

Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Contenu de formation

1ère étape : UNE PHASE PRELIMINAIRE

Qui a pour objet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ; de définir et analyser la nature de ses besoins ; de coconstruire avec le bénéficiaire les conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que les méthodes et techniques mises en œuvre.

2ème étape : UNE PHASE D'INVESTIGATION

Qui permet au bénéficiaire :

D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;

D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;

De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle ;

De construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence ;

D'élaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience, etc.

3ème étape : UNE PHASE DE CONCLUSION

Par la voie d'un entretien personnalisé, permettant au bénéficiaire de :

Prendre connaissance des résultats de la phase d'investigation ;

Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;

Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire qui rappelle :

Les circonstances du bilan : situation du bénéficiaire, définition et validation des objectifs visés par le bénéficiaire, co-construction des modalités de mise en œuvre (Modalités, déroulement, outils et techniques utilisés).

Les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées.

Les éléments constitutifs de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation et les principales étapes prévues de sa réalisation.

SUIVI A L'ISSUE DU BILAN DE COMPETENCES

En fin de Bilan de compétences, lors de la dernière séance : un questionnaire permet d'exprimer sa satisfaction.

A 6 mois, un questionnaire adressé par l'ASFO Adour au bénéficiaire, permet de :

Mesurer l'impact de l'accompagnement sur l'activité professionnelle du bénéficiaire,

Mesurer la qualité et la justesse de l'accompagnement mis en œuvre.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITE

Le bénéficiaire du bilan est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

La confidentialité du bilan est une garantie imposée par la loi. Les conclusions de tout bilan de compétences restent la propriété du bénéficiaire qui en dispose et en use à sa convenance. Les documents élaborés pour la réalisation d'un bilan de compétences sont aussitôt détruits par l'ASFO, sauf demande écrite du bénéficiaire fondée sur la nécessité d'un suivi de situation, dans cette hypothèse, ils ne pourront être gardés plus d'un an (Art. R.900-6).

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation

Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

Qualification Intervenant·e·s

Conseiller expert en bilan de compétences



Bilan compétences 24H

Dates et lieux

Maximum 24 heures, réparties en séances de 3H00 à 4H00 avec une fréquence définie avec le bénéficiaire selon ses disponibilités.
Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Durée

24.00 Heures 6 Jours

Tarifs

Intra : 1 333.33 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage...).

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

Informations complémentaires

Chiffres clés Qualité: Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents> . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Contactez-nous !

Sylvie BEAUVAIS
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : sylvie.beauvais@asfo-adour.org